

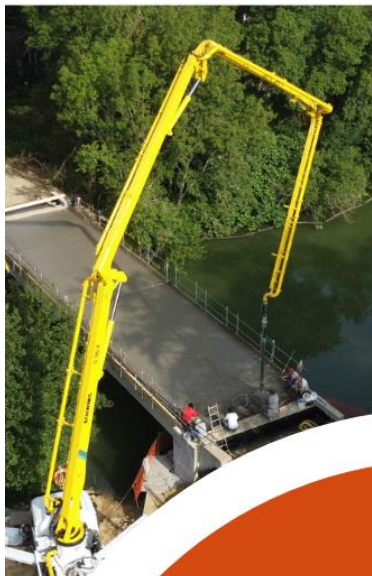
Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE

S'LO



Rapport d'activités 2022

CONDOM
BEUCAIRE
BEAUMONT
BERAUT
BLAZIERT
CASSAIGNE
CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON
CAUSSENS
CAZENEUVE
FOURCES
GAZAUPOUY
LAGARDERE
LAGRAULET-DU-GERS

LARRESSINGLE
LARROQUE-SAINT-SERNIN
LARROQUE-SUR-L'OSSE
LAURAËT
LIGARDES
MAIGNAUT-TAUZIA
MANSENCÔME
MONTREAL
MOUCHAN
ROQUEPIN
SAINT-ORENS-POUY-PETIT
SAINT-PUY
VALENCE-SUR-BAÏSE

SOMMAIRE

8 MOYENS GÉNÉRAUX

15 ACTION SOCIALE

17 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21 URBANISME ET HABITAT

25 ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

28 TOURISME ET LOISIRS

31 GRANDS PROJETS



Mesdames et Messieurs les élus,

Ce rapport d'activité, au-delà de l'obligation réglementaire à laquelle il répond, est un acte fort de communication à destination des élus communaux, qui complète la communication que nous faisons par ailleurs.

Les élus communautaires et les élus communaux doivent être le relais de l'activité de nos structures.

Me prêtant régulièrement à la présentation de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze, j'ai pour habitude de dire qu'il s'agit **de structures pour tous et pour tout**.

Au fil des ans, l'activité de ces établissements s'est profondément étoffée et nous intervenons **pour tous** et, notamment, :

- Pour les « petits » en les accueillant dès la petite enfance, grâce à notre guichet unique, au multi-accueil à Condom qui a vu son nombre de places augmenter ou au Relais Petite Enfance, ainsi qu'aux Lieux Enfants Parents,
- Pour les « plus grands » dans les accueils périscolaires, extrascolaires, lors des séjours jeunes, au pôle ados, ou tout simplement en permettant aux enfants d'apprendre à nager,
- Pour les plus âgés (et leurs aidants), en les aidant à vieillir à domicile ou à être pris en charge, avec les soins du Service de Soins Infirmiers à Domicile, l'Equipe Spécialisée Alzheimer, l'Accueil de Jour, et l'EHPAD, et sans doute demain avec un Centre de Ressources Territorial,
- Simplement pour tous les usagers en les aidant à faire des démarches administratives (dans notre « France Services »), en leur proposant des activités au centre social, en les aidant à rénover leur domicile (avec l'OPAH), en entretenant les routes et leurs accessoires,
- Pour les chefs d'entreprises, en les aidant à s'installer et à se développer, pour les artisans et commerçants en mobilisant des aides du programme FISAC, pour les commerçants en appuyant la structuration d'une association intercommunale,
- Pour les visiteurs, en dotant le territoire d'une politique forte, pour les nouveaux arrivants en créant les services pour leur accueil.

Nous intervenons **pour tout** :

- Pour permettre aux communes d'exercer des compétences qu'elles n'ont plus les moyens d'exercer seules (la planification, la valorisation d'économies d'énergie, le déploiement d'internet haut-débit par notre adhésion à Gers Numérique, la formalisation des Contrats Petites Villes de Demain pour les Communes de Condom et de Valence-sur-Baïse),
- En co-finançant les projets communaux par des fonds de concours,
- En finançant la participation des communes à des Syndicats (SDIS, SCoT, Syndicats de Rivières, fourrière animale, ...) mais aussi à des associations (de lutte contre la grêle, la Fondation du Patrimoine, ...),
- Mais aussi en ménageant notre empreinte environnementale, en réalisant, avec le PETR, aux Cahiers de la Transition, mais aussi en restaurant et en assurant la gestion d'espaces naturels (les bords de voirie, l'étang de Montréal-du-Gers, le pont de Lartigue, les chemins de randonnée, ...), en prêtant une attention particulière à l'urbanisation par la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat Intercommunal.

Nous intervenons aussi en portant **de Grands Projets** comme la Rénovation du Centre Salvandy, en transformant une friche patrimoniale en équipement structurant, confortant ainsi le rôle de Sous-Préfecture de la ville de Condom, mais aussi renforçant la centralité de la Ténarèze, en maintenant et en développant des services publics essentiels (comme le Tribunal, les organismes parapublics que sont la CPAM et la MSA), en renforçant certains (comme les services de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale), mais aussi en créant de nouveaux pour les populations (coworking, espace à vocation économique, lieux de formation et de réunions).

Pour finir, je voudrais remercier l'ensemble des personnels communaux et intercommunaux, qui sont tous garants du service public qu'ils font vivre pour leur implication et leur engagement chaque jour contribuant ainsi au développement de la Ténarèze.

Sachez que je me tiens à votre disposition avec les services de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour approfondir cet inventaire « à la Prévert » de l'exercice des compétences de nos structures.

Très bonne lecture.

Maurice BOISON

Président de la Communauté de communes de la Ténarèze
Maire de Castelnau sur l'Auvignon

► Quelques chiffres clés...



14 876
habitants



26
communes



498,2 km²
en Ténarèze



49
conseillers
communautaires



8
conseils
communautaires



152
délibérations



29
agents au service
de la population



2ème
communauté de
communes du Gers



536 km
de voiries



30
bâtiments de
rattachement



4
Zones d'Activités
Economiques



1121
dossiers d'urbanisme
(service commun)

Préambule

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport à l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



**Visite du bâtiment modulaire de
l'ALAE et l'ALSH - Montréal-du-Gers**
Janvier



Démolition du Pont de Beaucaire
Février

2022 en images



Séminaire Plan Local de l'Habitat
Mars



**1ere commission plénière du
Conseil Intercommunal de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance**
Avril



Salvandy - Déconstruction des deux maisons
Mai



Pont de Lartigues - Bandes découvertes, faites dans le cadre du fauchage raisonné et de la biodiversité.

Juillet



Visite des entreprises ayant déposé une demande d'aide au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Aout



Visite suite aux intempéries

Août



Inauguration du Pont de Beaucaire

Août



Les Marchés Flottants de la Baïse en Ténarèze

Septembre



Signature de la convention-cadre « Petites villes de demain »

Décembre

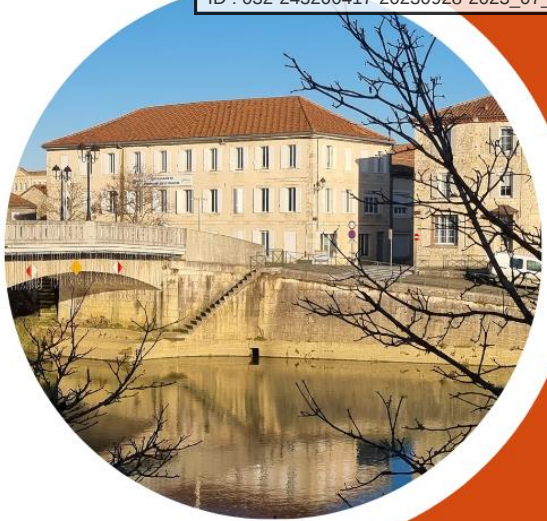
MOYENS GÉNÉRAUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE



Ressources humaines

Les services ressources de la Communauté de communes et du CIAS de la Ténarèze sont en cours de mutualisation (pour le moment des mises à dispositions croisées permettent aux agents de travailler sur les deux structures, le temps de la mise en place d'un service commun qui devrait regrouper l'ensemble de ces services et personnels).

Il s'agit des services de direction générale, affaires générales (dont accueil), comptabilité-finances, ressources humaines, communication, coopération territoriale, développement et services techniques.

Dans l'attente du développement du service commun, les effectifs 2022 propres à la Communauté de communes sont :

- Un directeur général des services,
- Une directrice générale adjointe, directrice des affaires générales et du service développement,
- Une directrice financière,
- Un directeur de l'urbanisme et de l'habitat,
- Trois chargées de missions,
- Un chef de projet Petites Villes de Demain,
- Deux adjointes administratives,
- Une secrétaire de direction,
- Une chargée de communication,
- Une apprentie au sein du service des ressources humaines.

Services techniques

- Un directeur des services techniques,
- Un responsable technique (adjoint au directeur des services techniques),
- Cinq agents d'entretien polyvalents,
- Une secrétaire.

Une convention de mise à disposition du personnel des communes permet leur intervention sur les voies intercommunales, de même, le personnel technique intercommunal peut intervenir dans les communes.

Pôle urbanisme et habitat

- Deux agents instructeurs.

Des personnels du CIAS sont également mis à disposition, il s'agit :

- Du directeur général adjoint, en charge de l'action sociale également Directeur des Ressources Humaines,
- De deux agents chargés des ressources humaines ;
- De trois comptables,
- Et d'un agent en charge des affaires générales.

Par délibération en date du 12 avril 2022, un comité social territorial commun pour les agents de la Communauté de communes de la Ténarèze et du Centre Intercommunal d'Action Sociale a été créé. Il s'agit d'une instance de représentation et de dialogue social qui doit être consulté pour avis sur les questions d'ordre général.

Un débat sur la protection sociale des agents a été mené lors de la séance du conseil communautaire du 18 février 2022.

Communication

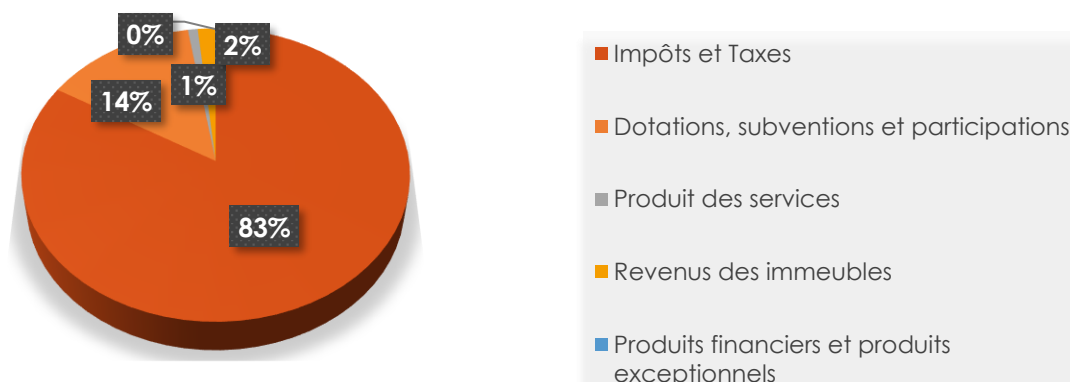
- L'Alimentation régulière du site web CCT et CIAS, des réseaux sociaux est assurée,
- Les équipes de la Communauté de communes ont été amenées à diffuser les Conseils communautaires en direct sur la chaine Youtube,
- Une gazette interne trimestrielle est envoyée à chaque agent et élu pour présenter les services, les projets, ...



Finances

Le budget 2022 a été établi à partir des résultats de la prospective financière pluriannuelle.

Répartition des recettes de fonctionnement 2022



Taux de fiscalité appliqués :

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 6.05%

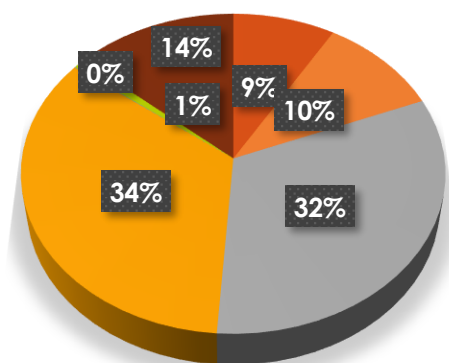
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4.99%

Contribution Foncière Economique : 31.94%

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,40% (fixée et reversée intégralement au SICTOM du secteur de Condom)

Répartition des dépenses d'investissements 2022

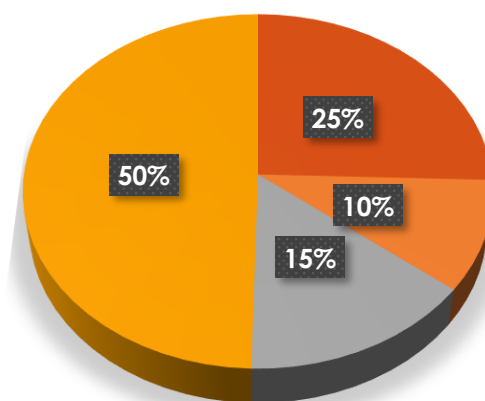
Répartition des dépenses de fonctionnement 2022



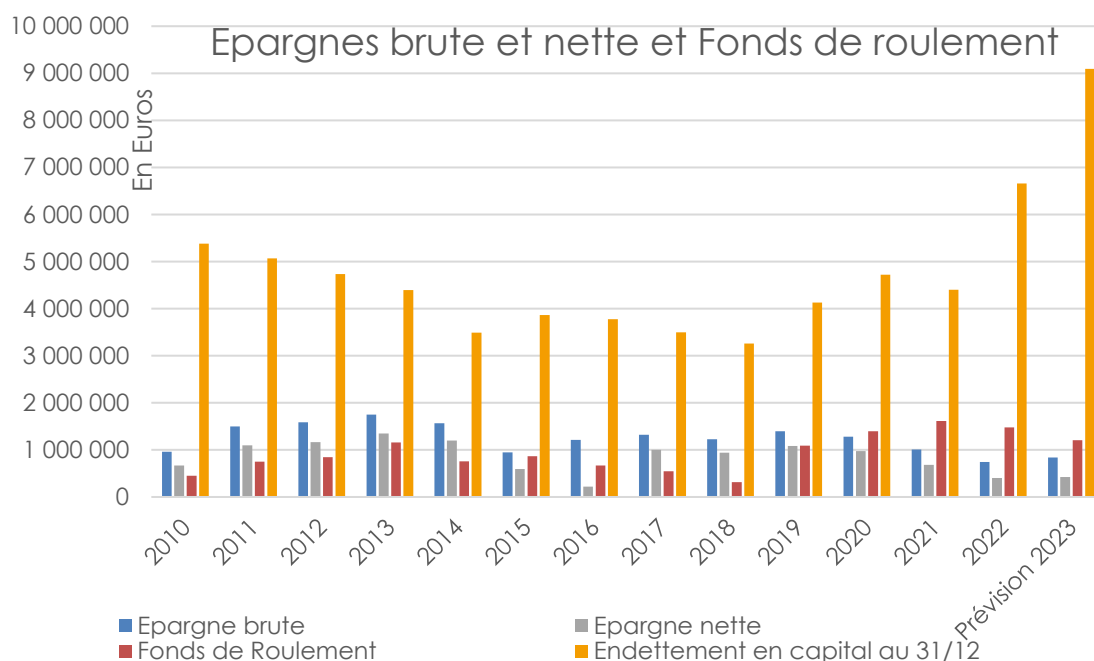
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits
- Charges financières
- Intérêts de la dette
- Virement à la section d'investissement

Nature des investissements	Investissements	TTC
Etudes	OPAH suivi animation	109 059,00 €
	PLUI	20 550,00 €
	Etude vacance	22 200,00 €
	Autres	6 740,64 €
Fonds de concours Economie Tourisme	Concours aux communes	199 689,00 €
	Centre Salvandy	741 443,00 €
	Office de Tourisme Condom	286 862,00 €
	Travaux la Taula	34 447,00 €
	Programme OT	5 928,00 €
	FISAC	90 392,00 €
	BIT de Larressingle	8 712,00 €
Voirie	Programme voirie	1 034 096,00 €
	Pont de Beaucaire	620 735,00 €
	Ouvrages d'art	32 783,00 €
Services techniques	Services techniques	6 533,00 €
	Achat de Véhicule	16 152,00 €
Autres	ALAE, ALSH Montréal du Gers	11 559,00 €
	Informatique, copieur matériel de bureau	3 416,00 €
	Divers	56 612,00 €
	Total	3 307 908,64 €

Répartition des recettes d'investissement 2021



- Excédents capitalisés
- FCTVA
- Subventions et part.
- Virement à la section d'investissement



Fin 2022, les épargnes brute et nette étaient respectivement de 740 000 € et de 400 000 €, et le fonds de roulement d'environ 1 480 000 €.

Fin 2021, les épargnes brute et nette étaient respectivement de 1 007 000 € et de 684 000 €, et le fonds de roulement d'environ 1 610 000 €.

Administration générale - Quelques faits marquants...

Conseil communautaire

- Fin des mesures COVID, retour en présentiel ;
- Délibération permettant la délocalisation de la tenue de la séance publique du Conseil communautaire ;
- Nouvelles règles de publicité à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o Fin de l'affichage papier (sauf exceptions) et mise en place d'une publication sur site internet ;
 - o Le Compte rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations ;
 - o Le Procès-verbal est systématisé.
- Retransmission régulière des séances publiques du conseil communautaire sur la plateforme youtube ;
- Première séance plénière du CISPD le 11 avril 2022 et mise en place de Comités Techniques annuels (COTECH) pour chacun des 3 axes retenus.

La Communauté de communes a accordé les subventions et les participations suivantes.

Cotisations - Subventions participations	Bénéficiaires	Montant €
Cotisations	Association des Maires et des Présidents de Communauté de Communes	1 807,20
	CAUE	2 000,00
Subventions	Plateforme Logement Jeunes dans le Gers (ALOJEG)	2 500,00
	Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers	4 765,00
	Gers développement	9 230,00
	Initiative Gers	3 199,20
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	850,00
	Amicale des employés territoriaux	3 257,20
	Association des piégeurs du Gers	270,00
	Association de Coopération Interrégionale Les Chemins de Saint- Jacques	500,00
	Association des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Condom - Valence sur Baïse	1 400,00
	Fondation du Patrimoine	600,00
	Entente Cycliste Ténarèze	350,00
	Fédération Française de Cyclisme	900,00
	Association de lutte contre les fléaux atmosphériques 32 (ALFA 32)	7 536,00
	Société Hippique de Castéra Verduzan - Larroque Saint Sernin	6 434,26
	Syndicat mixte des Trois Vallées (SM3V) Carte fourrière	28 428,04
	Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze	300 000,00
	Centre Intercommunal d'Action Sociale	1 862 000,00
	Service Départemental d'Incendie et de Secours	513 529,05
	Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne	37 636,28
Participations	Gers Numérique	26 681,27
	PETR PAYS ARMAGNAC	73 540,00
	Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses Affluents	18 900,00
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Osse Gélise Ausoue	28 267,24
	Participation entente avec Albret Communauté (Bassin des Auvignons)	3 140,00
	TOTAL	2 937 662,04

La Communauté de la commune a voté un règlement pour l'octroi des fonds de concours.

Les Fonds de concours suivants ont été attribués.

Fonds de concours 2022	
Communes et projets	Montants (€)
Condom – Restructuration et extension de la gendarmerie	35 000,00
Condom – Aménagement des espaces publics des allées de Gaulle – Trance 4	9 262,00
Lagraulet-du-Gers – Réaménagement de l'école publique	15 000,00
Valence-sur-Baïse – Aménagement paysager et sécuritaire de la promenade du Boulevard du Nord et la rue Victor Hugo pour partie	30 000,00
Cassaigne – Rénovation et extension de la salle polyvalente	20 000,00
Castelnau-sur-l'Auvignon – Rénovation d'un logement communal	4 400,00
Saint-Orens-Pouy-Petit – Réfection de la toiture du château	4 954,50
Fourcès – Création d'une passerelle piétonne sur le canal	4 350,00
TOTAL	123 966,50

Mutualisation

Service commun – secteur ADS (Application du Droit des Sols)

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, **1 121 dossiers d'urbanisme** ont été reçus pour instruction, représentant **469 équivalents permis de construire (EPC)**, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2021 et 91 % par rapport à 2020.

Service commun – secteur Valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energie)

En 2022, trois demandes de valorisation de CEE ont été faites auprès du service commun par les communes de Caussens, Larroque-Saint-Sernin et Roquepine.

Service commun – secteur Publicité extérieure

En 2022, aucun dossier n'a été instruit pour ce secteur d'activité.

ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE



Aire d'Accueil des Gens du Voyage

L'accueil des Gens du voyage, l'entretien et la maintenance du site ont été assurés en 2022, par le personnel technique et administratif de la CCT.

Lors de la fermeture annuelle du mois de septembre 4 bungalows et le local gardien ont été entièrement repeints par le personnel des services techniques communautaires.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS de la Ténarèze)

En 2022, le Conseil d'Administration du CIAS s'est réuni à 7 reprises.

Le vote des budgets du CIAS a été présenté aux élus du CIAS le 14 avril 2022.

L'analyse des besoins sociaux du territoire a été réalisée et présentée courant 2022. Il s'agit d'un diagnostic sociodémographique établi avec l'ensemble des partenaires afin de définir des actions de prévention et de développement social du territoire.

Le CIAS a également conforté sa volonté d'anticiper les besoins des aînés de notre territoire en actant en 2022 sa candidature pour devenir Centre Territorial de Ressources (CRT). L'appel à manifestation d'intérêt a été publié par l'ARS en 2023. Le CRT est un dispositif innovant qui devrait permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible. Un accompagnement des professionnels et des aidants doit également être proposé par le CRT.

Le guichet unique de la petite enfance a vu le jour le 1^{er} janvier 2022. Ce guichet permet de renseigner et d'accompagner l'ensemble des parents de la Ténarèze dans le choix du mode de garde pour leur enfant.

Le multi-accueil de la Ténarèze a également vu sa capacité d'accueil augmenter en septembre 2022 passant d'un agrément de 25 enfants à 27. Cela correspond à plus de 4000 heures d'accueil théoriques supplémentaires. Néanmoins, les inscriptions demeurent nombreuses et des critères de priorisation ont été rajoutés dans le règlement intérieur.

L'acquisition par la Communauté de communes de la Ténarèze de la maison des Cèdres, située à Condom, va permettre à l'accueil jeunes de Condom de rejoindre les services dans la ludothèque dans un bâtiment partagé.

DEVELOPPEMENT

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE



Politique locale du commerce et aides aux entreprises

L'année 2022 a vu le déploiement des actions retenues dans le cadre du FISAC

Une chargée de mission, dédiée à l'animation du dispositif sur le terrain, a renforcé le service développement à partir de janvier 2022.

En 2022, 20 dossiers de demande d'aide au titre du FISAC ont reçu un avis favorable des membres du comité de pilotage dont 1 demande qui a été abandonnée pour cause de déménagement et 3 dossiers avaient été déposés en 2021.

Les 22 dossiers reçus depuis le début du programme sont répartis comme suit :

- Par commune :
 - o 12 dossiers à Condom – dont 1 de la commune ;
 - o 1 dossier de la commune de Ligardes ;
 - o 1 à Lagraulet-du-Gers ;
 - o 2 à Caussens ;
 - o 1 à Montréal-du-Gers ;
 - o 1 à Fourcès ;
 - o 2 à Valence-sur-Baïse ;
 - o 2 dossiers à l'échelle de la Ténarèze.
- Montants d'aides versées au 31/12/2022 :
 - o Au titre du FISAC : 67 762,81 € H.T. ;
 - o Au titre de la Communauté de communes : 25 080,17 € H.T..
- Montants d'aides attribuées au 31/12/2022 :
 - o Au titre du FISAC : 18 985,78 € H.T. ;
 - o Au titre de la Communauté de communes : 18 985,78 € H.T..

Les enveloppes budgétaires n'étant pas épuisées, la convention a été prolongée en 2022 d'un an supplémentaire. Le dispositif prendra fin au 12/12/2023. La communication s'est intensifiée auprès des artisans et commerçants du territoire afin de les informer.

Une action de ce dispositif permet d'apporter un soutien à une **union de commerçants et d'artisans à l'échelle de la Ténarèze**. Plusieurs rencontres avec leurs représentants ont été organisées par le Président et les vice-présidents en charge du commerce, de l'artisanat et des entreprises et du développement économique afin d'encourager cette constitution. Cette union verra le jour début 2023.

La Communauté de communes et l'Office de tourisme de la Ténarèze ont poursuivi les opérations de communication de la **plateforme click and collect** lancée en 2020 pour faire la promotion des professionnels commerçants, artisans et producteurs du territoire. **Accueil - Consommations en Ténarèze** (consommations-tenareze.fr).

Un projet de création d'un espace de coworking est mené en concertation avec de futurs utilisateurs pour répondre aux besoins de télétravailleurs et travailleurs indépendants du territoire. L'objectif est d'ouvrir cet espace coworking en 2023.

Le **label Eco-défis** est proposé dans le cadre du programme « France Relance » de l'Etat et du programme régional « Economie Circulaire », destinés à soutenir et à développer les entreprises et à accélérer leur transition écologique.

En partenariat avec la Communauté de communes, 10 artisans du territoire ont été identifiés et accompagnés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers. Leurs projets seront présentés à un Jury composé d'élus du territoire et de représentants de commerçants et d'artisans de la Ténarèze pour recevoir le Label Eco-Défis en 2023. Cette action mettra également en lumière leurs actions / leur engagement en faveur de l'environnement.

Afin de mieux connaître le tissu économique du territoire, la Communauté de communes s'est dotée d'un **observatoire économique**. Il permettra également de faciliter le travail d'inventaire des zones d'activités à réaliser dans le cadre de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Programme Petites Villes de Demain (PVD)

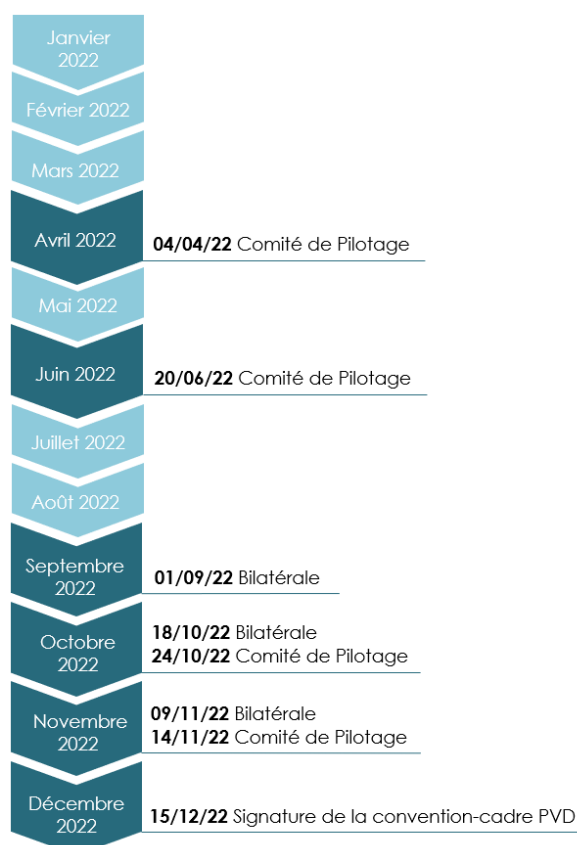


Figure 1 : Réunions PVD organisées en 2022

Pour mémoire, la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain des communes de Condom et de Valence-sur-Baïse a été signée le 31 mai 2021. A partir de cette signature, la Communauté de communes devait tenir un délai de 18 mois pour construire une stratégie de revitalisation, un projet de territoire et un plan d'actions. L'année 2022 a ainsi été consacrée à la rédaction de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il s'agissait plus précisément de construire la stratégie déclinée en plan d'actions ainsi que les périmètres ORT définitifs, de rédiger les fiches actions, les indicateurs de suivi et de réalisation du programme, et la maquette financière. Ce travail a été mené par le chef de projet PVD conjointement avec les communes labellisées, soit la commune de Condom et la commune de Valence-sur-Baïse. La Communauté de communes de la Ténarèze a également bénéficié d'un accompagnement du Bureau d'études Espelia financé par la Banque des Territoires afin d'accompagner le management du projet.

L'année 2022 a également été marquée par un changement de chef de projet. Le chef de projet initial a quitté la structure en juin 2022. Un nouvel agent a été recruté le 26 septembre 2022.

- La convention cadre, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), a été signée dans les temps, le 15 décembre 2022, entre l'Etat, les deux villes labellisées PVD (Condom et Valence-sur-Baïse), la Communauté de communes de la Ténarèze, la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gers, le PETR du Pays d'Armagnac, l'EPF Occitanie et la Caisse des dépôts.

Pour rappel, le financement du poste de chef de projet est assuré à 75% par l'Etat et l'ANAH. Les 25% restants se répartissent comme suit : 7,5% commune de Condom, 2,5% commune de Valence sur Baïse et 15% Communauté de communes.

Financement des projets

Le service développement réalise une veille juridique et règlementaire des aides (appels à projets et appels à manifestation d'intérêt). Il réalise les demandes de subvention et assure leur suivi.

Ci-dessous les demandes déposées en 2022 qui ont été attribuées :

projet global	Financier	Objet	Assiette éligible en € HT	Subvention attribuée
ALAE de Montréal	CAF GERS	ALAE de Montréal (Algeco) – CIAS - Fonds publics et territoires	27 313,33 €	16 388,00 €
ALAE de Montréal	CAF GERS	ALAE de Montréal (bâtiment définitif) – CIAS – Aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH "plan mercredi"	336 000,00 €	201 600,00 €
ALAE de Montréal	Leader	ALAE de Montréal (bâtiment définitif) - CIAS	403 192,00 €	112 032,42 €
Intempéries CCT	Préfecture du Gers	DETR grêle du 3 juin 2022	25 085,80 €	10 034,32 €
Pont de Beaucaire	CD Gers	F2D - Pont de Beaucaire - travaux de réhabilitation ou reconstruction	540 215,00 €	81 000,00 €* 81 000,00 €
PVD	ANAH	PVD Etude habitat	52 926,00 €	26 463,00 €
PVD	Banque des Territoires	PVD Etude habitat		13 231,50 €
Salvandy	Préfecture du Gers	DETR 2022 Phase 1 / zone A1 - réhabilitation de l'aile Ouest - tribunal	1 250 000,00 €	500 000,00 €
Tourisme	CR Occitanie	Aménagements et équipements touristiques - Création de circuits d'interprétation du patrimoine culturel et naturel	23 40,00 €	6 972,00 €

*La DETR sur ce projet a déjà été obtenue en 2021 (216 086 € de subvention).

Zone industrielle de Pôme

La location des terrains pour la centrale photovoltaïque a permis un revenu de 45 541 €, ainsi que 36 000€ au titre de l'Impôt Forfaitaire pour les Entreprises et Réseaux.

Foncier divers

Le rapport sur la politique foncière a été présenté le 13/04/2022.

Il y a eu deux acquisitions foncières en 2022 :

- Un immeuble en partie à usage commercial et en partie à usage d'habitation - 10 Place Saint Pierre - 32100 Condom en date du 31 mai 2022, pour un montant de 280 000 € ; destiné à terme à être le local d'Accueil de l'Office de Tourisme de la Ténarèze,
- Une maison élevée sur sous-sol - 14 Rue Jules Ferry - 32100 Condom (Bâtiment des Cèdres) le 21 octobre 2022 pour un montant de 250 000 €, destiné à recevoir le pôle ado de la Ténarèze.

URBANISME & HABITAT



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE

S²LO

Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une OPAH de revitalisation rurale est en cours pour la période 2019-2023.

En 2022, 45 dossiers ont été instruits et déposés auprès de l'ANAH concernant des propriétaires occupants (dont 4 refus) et 4 dossiers concernant 7 logements mis en location. Ces opérations génèrent 1 212 300 € HT de travaux réalisés par des propriétaires occupants ou bailleurs.

La mission de suivi-animation est confiée au cabinet Altaïr.

Le service logement



Le service logement de la CCT, guichet unique pour le grand public en matière d'aides à la rénovation de logements, assure le premier contact avec les demandeurs et les oriente vers le dispositif le plus approprié grâce à des partenariats développés au cours des dernières années.

Pour les demandeurs dont les projets sont éligibles aux aides de l'ANAH, le service logement organise les rendez-vous des permanences du cabinet Altaïr.

Pour les autres demandes, et suivant les cas, les demandeurs sont invités à rencontrer le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour des conseils en architecture, l'ADIL du Gers (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) concernant les relations locataire/bailleur ou encore pour des montages financiers et administratifs, et le guichet Rénov Occitanie du Gers pour obtenir des aides financières hors ANAH.

En 2022, le service logement a organisé 74 rendez-vous pour les permanences des partenaires sur le territoire de la Ténarèze.

Par ailleurs, le service logement a instruit 13 déclarations et 13 autorisations préalables de mise en location dans le cadre du permis de louer sur la commune de Condom ainsi que 369 Déclarations d'Intention d'Aliéner (contre 280 en 2021 et 178 en 2020).

La Communauté de communes de la Ténarèze est également membre de l'Observatoire de l'Habitat du Gers auquel elle contribue techniquement et financièrement, notamment pour des études concernant les logements de courte durée et la vacance.

La Communauté de communes a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan national de lutte contre la vacance des logements.

Cela a permis le lancement d'une étude-mission de lutte contre la vacance des logements en accompagnant et incitant les propriétaires de logements vacants de les réhabiliter et les remettre sur le marché locatif.

Accessibilité

Compte tenu de la procédure judiciaire en cours au centre aqualudiques et de l'éventuelle nécessité de reconstruction des bassins, les travaux restants au centre aqualudique n'ont pu être réalisés.

La Direction Départementale des Territoires été informée des travaux qui restent à réaliser sur les ports et le club-house de Herret.

Le rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité pour 2021 a été présenté le 22 septembre 2022. Une des actions identifiées concernait une communication

à destination des ERP du territoire (sur validation des services de la DDH) à diffuser en 2023, afin de les informer et les encourager à la mise en accessibilités de leurs locaux.

PLU intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) a été approuvé le 03 juin 2021 et est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Pour répondre aux objectifs des documents supra (notamment le SCOT de Gascogne et le SRADDET Occitanie), le PLUIH devra évoluer, notamment par le biais d'une révision à échéance de 3 à 5 ans.

En attendant, il a été décidé de lancer les études pour deux modifications.

Une modification simplifiée pour :

- apporter des précisions et des corrections mineures au règlement pour faciliter l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- modifier des zonages sans impact sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Une modification de droit commun pour :

- modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- créer des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) afin d'intégrer de nouveaux projets ;
- modifier des emplacements réservés ;
- modifier des zonages sans impact sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles ;
- créer un atlas pour repérer et identifier des éléments de patrimoine remarquable ;
- apporter des modifications au règlement.

Le groupe de travail PLUIH s'est réuni le 16 mai 2022, le 27 juillet 2022, le 05 septembre 2022, et le 18 octobre 2022 pour travailler sur les deux modifications.

Le Bureau d'études a également rencontré les maires pour des demandes plus spécifiques.

Les deux procédures de modification seront menées dans le courant de l'année 2023.

Les opportunités Petites Villes de Demain (PVD) pour l'habitat

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une étude habitat a pu être lancée en avril 2022. C'est le bureau d'études Villes Vivantes qui a été retenu pour réaliser le travail. La mission de cette étude habitat est la réalisation d'un diagnostic en matière d'habitat en Ténarèze afin de définir des stratégies et des cadres d'intervention. L'étude doit aboutir à la préparation de projets de conventions d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à savoir le renouvellement de l'OPAH communautaire en cours et la construction d'une OPAH-Renouvellement urbain (RU) sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la commune de Condom. En 2022, Villes Vivantes a pu organiser dans le cadre de l'étude : 2 COPIL, 3 COTECH, un séminaire des élus et un petit déjeuner des professionnels de l'immobilier.

L'étude habitat devait initialement se terminer en novembre 2022. Du fait de l'absence d'une personne référente chez Villes Vivantes et de l'absence temporaire d'un chef de

projet, l'étude a pris du retard. Il convenait alors de proroger le délai. Un avenant a été signé le 10/10/2022, repoussant la date de fin d'exécution au 31/03/2023.

En outre, la convention cadre PVD valant ORT vise la requalification des centres-villes et encourage la rénovation de l'habitat. Par cette convention, dans les périmètres ORT définis, il est possible, par exemple, de bénéficier de mesures fiscales incitatives comme le dispositif « De Normandie ».



ENVIRONNEMENT & TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les contrôles de conception et de réalisation, les avis sur certificats d'urbanisme ainsi que les contrôles pour vente sont assurés par le SIAEP de Condom-Caussens.

Le SPANC comprend dans son périmètre, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Beaucaire, Beaumont, Bérault, Blaziert, Cassaigne, Castelnau-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Gazaupouy, Lagardère, Larressingle, Larroque-Saint-Sernin, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Mouchan, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence-sur-Baïse.

Le rapport d'activité du SPANC a été présenté le 29 septembre 2022.

Les cahiers de la transition

Lors de la séance du 29 septembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la démarche volontaire des Cahiers de la transition en Pays d'Armagnac et a validé la première phase dite « Etat des lieux ».

Les cahiers de la transition ont pour ambition de définir un plan d'actions volontariste visant, notamment, l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de limitation des émissions à effet de serre, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et d'anticipation des impacts du changement climatique.

La démarche est pilotée par le PETR du Pays d'Armagnac mais est coconstruite par chacune des 4 intercommunalités concernées, pour s'assurer à la fois de la vision globale mais également de l'application locale et concrète.

La phase de concertation de la Communauté de communes de la Ténarèze s'est déroulée comme suit :

- Atelier de la Fresque du climat : 06 septembre 2022 ;
- Présentation de l'Etat des lieux et définition des orientations stratégiques : 20 septembre 2022 ;
- Ecriture du plan d'actions – réunion 1 : 28 novembre 2022 ;
- Ecriture du plan d'actions – réunion 2 : 06 janvier 2023.

Entretien de la voirie communale hors agglomération

Le programme voirie 2022 a généré une dépense de 886 452.47€ H.T. Les travaux ont concerné la réfection de 34.370 Km de voirie.

Ces travaux ont été pour l'essentiel un reprofilage en grave émulsion, un curage des fossés et un revêtement de type bicouche plus voile. De plus 4,500 Km ont été réalisés en enrobé à froid.

En 2022, le territoire de la Ténarèze a été frappé par plusieurs orages violents, les dépenses liées à la remise en état des voiries et dépendances s'élèvent à 49 941.64 € H.T..

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise STPAG.

En outre, ont été réalisés comme chaque année le fauchage et le débroussaillage des voies communales transférées à la CCT pour un montant 124 138.43 € H.T. Cette prestation est réalisée en 2 passes : une passe dite de « sécurité » en avril/mai pour le fauchage des accotements et des endroits dangereux et une en juillet/août dite « complets » pour faucher les accotements, fossés et talus. Ces prestations ont été réalisées par 4 entreprises.

La Communauté de communes poursuit le recensement de l'ensemble des ouvrages d'art présents sur les voies communales transférées. En 2022, le pont de Pichoy sur la commune de Fourcès a été refait pour un montant de 24 819.00 € H.T..

Pont de Beaucaire

A la suite de l'étude de reconstruction du pont de Mouliéron établit par le bureau d'étude INGC, la CCT a attribué le marché de travaux à l'entreprise SAS TOUJA. Les travaux se sont déroulés de février à août 2022, le montant des travaux s'élèvent à 499 988,09€ H.T.. Le montant des subventions obtenu sur cette opération est de 297 086,00€. Le montant prévisionnel des travaux et le planning initial ont été respectés. L'inauguration a eu lieu le 30 août 2022.



Aérodrome de Herret :

Comme chaque année les services techniques de la CCT ont procédé à l'entretien de la piste et de ces abords.

A la suite de la demande de l'AUPACV, un roulage de la piste a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Bâtiment Restaurant « La Taùla » :

Dans le cadre de la location du bâtiment, la CCT a procédé au remplacement de la chaudière centrale. Cette opération d'un montant de 13 611,28 € H.T. a été réalisée par l'entreprise Justumus.

Centre de loisirs aqualudiques

Des travaux de maçonnerie ont été nécessaires sur le centre aqualudique préalablement à l'ouverture. Des travaux d'entretien ont également été réalisés sur les mains courantes, l'arrosage du site et la salle des machines.

TOURISME & LOISIRS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE

S²LO



Office de Tourisme Référent Grand Site

Les élus de la Communauté de communes de la Ténarèze ont fait le choix d'acquérir un bâtiment situé au 10, place Saint Pierre à Condom (32100), par délibération en date du 7 octobre 2021. L'acte a été signé le 31 mai 2022.

Ce bâtiment fera l'objet d'un réaménagement complet et d'une scénographie de destination avant de pouvoir y accueillir l'Office de Tourisme Référent du Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités ».

Contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » 2018-2021

Un travail a été engagé en 2022 entre les différents partenaires pour, d'une part, dresser le bilan du contrat Grand Site Occitanie (2018-2021) et pour, d'autre part, poser les nouveaux axes et actions qui seront inscrits dans le prochain avenant pour la période 2023-2027.

Parcours de découverte

Dans le cadre du plan d'action tourisme partagé entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme de la Ténarèze adopté en 2021, l'opération des parcours de découverte du patrimoine se poursuit avec l'implantation du parcours de Valence-sur-Baïse. Ces parcours doivent être déclinés sur la totalité des cités constituant le cœur emblématique du Grand Site. D'autres villages présentant un flux touristique avéré se verront également dotés d'équipements similaires. Un travail a été engagé sur Cassaigne.

Dans le cadre de ces parcours, les deux ports fluviaux en Ténarèze sont équipés de panneaux invitant à la découverte des lieux.

Tourisme fluvial

La circulation sur la Baïse a été rétablie. Cependant la prolifération d'algues a constitué une contrainte supplémentaire pour la navigation.

Des racks à vélos ont été positionnés au port de Valence-sur-Baïse, pour assurer un meilleur accueil des usagers.

Chemins de randonnée

L'entretien et le balisage de plus de 350 km de chemins de randonnée sont effectués par les services de la Communauté de communes.

Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La composante 868-056 « Pont de Lartigue », dont la Communauté de communes de la Ténarèze est gestionnaire a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Il en est de même pour la composante 868-077 « Sentier entre Lectoure et Condom ».

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de ces composantes, des plans de gestion locaux respectifs ont été élaborés dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat.

Ces plans de gestion ont été approuvés le 20 octobre 2022.

Centre de loisirs aqualudiques

En 2022, Le centre aqualudique a eu une fréquentation de 14 464 entrées sur 54 jours d'ouverture entre le 7 juillet au 31 août, le lundi restant cette année encore un jour de fermeture hebdomadaire, permettant l'entretien du site.

C'est 33 classes de scolaires du territoire qui ont pu bénéficier du 6 juin au 6 juillet des 252 séances faites par un maître-nageur et un surveillant de baignade mis à disposition par la CCT. Ce sont donc 697 enfants du territoire qui ont pu bénéficier de ce dispositif propre à la Communauté de Communes.

Par ailleurs, 35 enfants du territoire ont pu bénéficier de l'opération "j'apprends à nager" permettant aux enfants non-nageurs d'acquérir les bases de l'aisance aquatique. A l'issue de cette opération 13 enfants ont été en capacité d'effectuer 25 m en nage libre.



GRANDS PROJETS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE



Le Centre Salvandy

La réhabilitation du Centre Salvandy est un projet porté par la Communauté de communes de la Ténarèze depuis plusieurs années et qui dépasse les limites de son périmètre, s'inscrivant dans un territoire beaucoup plus large. Il vise à doter le bassin de vie d'un équipement structurant, participant au rééquilibrage des services à la population sur le territoire. Cette friche patrimoniale emblématique sera rénovée en pôle de services multi-activités. La création de ce pôle contribuera à la revitalisation du centre-bourg, au renforcement et au développement de l'offre de services disponibles au profit du bassin de vie du nord du Gers et au-delà.

Ce site, inscrit dans la mémoire collective et dans l'histoire incorporée, a pour vocation de devenir un lieu vivant : espace de mixité sociale et de mixité des usages. En privilégiant la sauvegarde du patrimoine et sa rénovation, plutôt que l'artificialisation de nouveaux espaces, ce projet s'inscrit dans une stratégie de sobriété foncière, énergétique et carbone.

L'année 2022 aura été marquée par des avancées majeures dans la réhabilitation du Centre Salvandy. Le projet, découpé en cinq phases, de 0 à 4, a vu en 2022 les premiers ouvriers intervenir sur le site dans le cadre de la phase 0 correspondant au désamiantage, à la dépollution et à la déconstruction.

En parallèle des travaux de déconstruction, le groupement de Maitrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet d'architecte SDH a présenté l'ensemble des éléments architecturaux et financiers du projet. L'Avant-Projet Définitif pour la Réhabilitation du Centre Salvandy a été validé par le Conseil communautaire le 14 décembre 2022 pour un montant de travaux estimatif de 9 643 000 € HT. Cette validation permet le lancement des marchés de travaux en 2023 suivi des travaux effectifs de réhabilitation.

Des temps d'échange et de concertation ont eu lieu avec notamment les futurs locataires (Tribunal de proximité, CPAM/MSA, INSTEP) de la phase 1 (aile ouest).

Par ailleurs, l'Etat via l'Agence Nationale de Cohésion de Territoires (ANCT) avait proposé un accompagnement sur l'ingénierie financière du projet du Centre Salvandy. Cette étude avait été confiée à la société Espelia, via une convention d'accompagnement validée le 7 décembre 2021.

Le cabinet Espelia a présenté les résultats de son étude de soutenabilité financière valant Etude d'impact en mars 2022 qui concluent à la soutenabilité financière du projet.

Création du « Pôle Viandes de la Ténarèze »

Ce projet a pour objectif de doter le territoire, et au-delà le bassin de production qui s'étend sur les ¾ du Gers et le sud du Lot-et-Garonne, d'un abattoir multi-espèces, d'un atelier de découpe et d'un plateau technique permettant la réalisation de formations aux métiers de la viande.

Le projet est bâti sur une triple exigence : respect des conditions de bien-être humain, de protection animale et de préservation de l'environnement.

En 2022, des difficultés demeurent, d'une part, dans le montage juridique (en 2021, les réflexions concernaient la mise en place d'une SEMOP – Société d'Economie Mixte à Opération Unique) et son appropriation par les différents partenaires et, d'autre part, dans

le tour de table financier qui ne permettait pas encore de disposer des financements publics attendus (de l'ordre de 40% du montant de l'investissement). Par ailleurs, des incertitudes relatives à la conjoncture économique de la filière viande pèsent sur le projet.

Dans le cadre d'un partenariat proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le cabinet Espelia a été sollicité pour une mission d'assistance pour la réalisation d'études préalables relatives au futur « Pôle viandes ».

Les conclusions de cette étude en juillet 2022 sont positives :

« Le projet de pôle viandes de la CC de la Ténarèze ambitieux et innovant constitue un investissement structurant pour le territoire à même de garantir :

- Structuration et montée en gamme de la filière ;
- Outil de travail rapidement approprié par les acteurs locaux et répondant à un vrai besoin identifié ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- Permettre de développer les circuits courts, le bio et une alimentation de qualité ;
- Valoriser et conserver la valeur ajoutée là où elle est créée.

Les échanges intervenus avec les différents acteurs locaux de la filière ont permis de mesurer la volonté et la motivation de chacun de voir naître ce projet et le besoin qu'il permettrait de couvrir. Déjà organisé en collège de profession, la mise en œuvre concrète pourrait être facilitée.

Par ailleurs, le projet présente un intérêt économique à même de garantir un retour sur investissement sur un temps long. Si l'équilibre économique figurant dans le rapport est fragile, il est aussi la conséquence d'hypothèses d'investissement et de fréquentation dégradées afin de tester la résistance économique du futur pôle viande qui de fait est avérée.

Compte tenu des hypothèses volontairement conservatrices retenues ici, le modèle économique réel devrait être plus équilibré ».

Le cabinet Espelia réévalue le projet dans son globalité à 10 M € HT.

En 2022, étant donné son côté exemplaire, le projet de Pôle Viandes a été intégré à une candidature territoriale à l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) des « Démonstrateurs territoriaux » en deux vagues successives : juin 2022 et décembre 2022. La réponse était attendue pour 2023.

Services administratifs de la Communauté de communes de la Ténarèze Quai Laboupillère-32 100 Condom. Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Téléphone : 05 62 28 73 53 **Mail** : contact@cc-tenareze.fr **Site internet** : www.cc-tenareze.fr



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 032-243200417-20230928-2023_07_12-DE

S'LO



Accueil
Lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 14h-17h

Quai Laboupillère
32100 CONDOM

Tél : 05 62 28 73 53
Fax : 05 62 68 27 41

www.cc-tenareze.fr



www.facebook.com/cctenareze



[cctenareze](https://www.instagram.com/cctenareze)



Communauté de communes de la Ténarèze